

PARTAGE DES RESPONSABILITÉS ENTRE LE SARS ET LA FAMILLE D'ACCUEIL DANS LE CADRE DU PROGRAMME «FAMILLES D'ACCUEIL»

Conditions préalables à l'obtention du statut de «famille d'accueil» par un candidat :

- Le candidat doit remplir et retourner le questionnaire «Demande d'inscription au programme de Famille d'accueil». Un responsable du SARS doit ensuite réviser le questionnaire en question et approuver celui-ci.
- Par la suite, le candidat devra se présenter aux locaux du SARS et remplir le formulaire de vérification de sécurité (requis selon une entente entre le SARS et les villes partenaires). Les vérifications sont ensuite effectuées et les résultats sont transmis au SARS. Seule une approbation à ce niveau fera en sorte que le candidat soit considéré dans le programme.

Responsabilités du SARS :

- S'assurer que l'animal a été examiné par son personnel médical.
- S'assurer que l'animal a été vacciné (herpesvirus, calicivirus, panleucopénie) et vermifugé.
- S'assurer que l'animal a été stérilisé, si celui-ci est en âge, ou de faire la stérilisation une fois que l'animal aura l'âge nécessaire.
- S'assurer que l'animal a été testé négatif au FIV/FelV.
- S'assurer que l'animal a été micropucé.
- Maintenir la vaccination et la vermifugation à jour.
- Examiner l'animal si les symptômes relevés par la famille d'accueil nécessitent une investigation.
- Fournir à la famille d'accueil la nourriture appropriée à la diète de l'animal durant son hébergement.
- Fournir à la famille d'accueil la litière appropriée s'il s'agit d'un chat ou d'une portée de chatons durant toute la durée de l'hébergement.
- Fournir un contact d'urgence durant les heures d'ouverture du SARS.
- Assurer un suivi téléphonique durant l'hébergement de l'animal.
- Proposer une formation sur la qualité d'hébergement, les manipulations et la socialisation de l'animal.
- Le SARS n'offre aucune garantie quant à l'état de santé, au caractère futur, aux habitudes de vie et à la propreté de l'animal durant son hébergement en famille d'accueil.

- Le SARS ne couvre pas les allergies, contamination, dommages matériels et physiques (destruction de meubles, morsures, etc.) que l'animal pourrait causer.
- Aucune facture ou soins vétérinaires contractés par la famille d'accueil lors d'une visite à une clinique vétérinaire autre que celle du refuge ne seront remboursés par le SARS.
- Le SARS n'évalue en aucun cas les autres animaux du foyer d'accueil.

Responsabilités de la famille d'accueil :

- Comprendre et accepter chacune des déclarations du SARS citées plus haut.
- Héberger l'animal pour une durée minimale d'un (1) mois.
- Maintenir les vaccins de ses propres animaux à jour.
- Comprendre et accepter que le SARS aura la permission de voir l'animal en tout temps.
- Se rendre disponible pour faire les suivis nécessaires et se présenter aux rendez-vous requis par le SARS.
- Laisser un dépôt équivalent aux frais d'adoption récupérable lorsque l'animal quitte la famille d'accueil.
- Contacter le SARS immédiatement en cas de problèmes de santé, de comportement ou de fugue de l'animal.
- Donner les traitements médicaux à l'animal si nécessaire.
- Fournir à l'animal :
 - De l'eau fraîche en tout temps ;
 - De la nourriture fournie par le SARS selon les quantités recommandées par le SARS ;
 - Un endroit propre pour faire ses besoins ;
 - Un hébergement à l'abri du froid et de la chaleur ;
 - Un endroit confortable pour dormir ;
 - Les soins de santé en cas de besoin ;
 - L'exercice physique nécessaire à sa race et à sa condition tel que recommandé par le SARS ;
 - La stimulation par le jeu et/ou avec des jouets nécessaires à sa race et à sa condition selon les recommandations du SARS.
- Suivre la formation nécessaire et proposée par le SARS.
- Respecter l'exigence que l'animal n'ait aucun contact avec d'autres animaux durant la période d'adaptation d'au moins 7 jours et à l'intégrer graduellement aux habitudes familiales, tel que conseillé durant la formation donnée par le SARS.
- Avoir le matériel et les accessoires nécessaires pour répondre aux besoins de l'animal.
- Faire la promotion de l'animal afin de favoriser son adoption.
- Dans le cas d'un ou plusieurs chats, les garder à l'intérieur du logement.
- S'assurer que l'animal ne se reproduira pas.
- Prévenir le SARS du motif de retour de l'animal et respecter un préavis d'au moins 48 heures avant de le retourner au refuge.